

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

N° 2021/001

Séance du 12 janvier 2021

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 12 janvier 2021 à 16h00 sous la présidence de Mme Muriel COLOMBO.

Présents : Mme Muriel COLOMBO, Mme Estelle MERCIER (visio-conférence), M. Michel FICK, M. Nathan ROY, M. Jean-Philippe BOLLE, Mme Florence LEGROS (visio-conférence)

Absent(es) excusé(es) : M. Mathieu KLEIN, M. Arnaud BERNEZ, Mme Sylvie BABIGEON

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

M. Mathieu KLEIN à Madame Muriel COLOMBO

M. Arnaud BERNEZ à M. Michel FICK

Mme Sylvie BABIGEON à M. Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : M. Nathan ROY

Objet : Orientations générales

Dans le cadre de la mise en place du nouveau Conseil d'Orientation et de Surveillance du Crédit Municipal de Nancy, il paraît utile de définir les principales orientations de l'activité de l'établissement pour les 6 prochaines années.

Ces orientations sont synthétisées dans un document projet figurant en annexe.

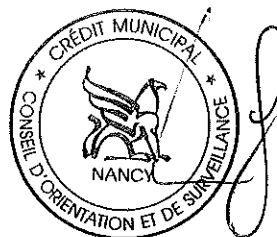
Entendu l'exposé du Directeur et de Mme Muriel Colombo, le Conseil d'orientation et de surveillance, à l'unanimité :

- Adopte les orientations inscrites dans le « Plan stratégique 2021-2026 du Crédit Municipal de Nancy »

Pour extrait conforme,
Muriel COLOMBO, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Transmis au contrôle
de légalité le 19/01/2021

Affiché le 20/01/2021



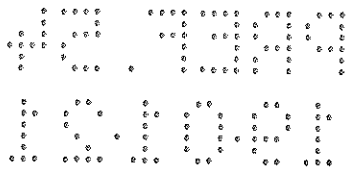
PREP. 54
2021



Plan stratégique 2021-2026 du Crédit Municipal de Nancy



Conseil d'Orientation et de Surveillance / 12 janvier 2021



Préambule :

La Ville de Nancy a le « privilège » de détenir une caisse de crédit municipal. C'est le seul établissement de ce type en Lorraine, l'un des 3 du Grand-Est (avec Reims et Strasbourg) et des 18 en France. Il s'agit là d'un atout à valoriser, en appui notamment de la stratégie municipale, en matière sociale - qui demeure la vocation première des crédits municipaux - mais aussi environnementale, voire culturelle.

I. Le Crédit Municipal de Nancy, histoire et identités.

Créé en 1834 sous son ancienne appellation de « Mont de Piété », le Crédit Municipal de Nancy est l'un des plus anciens établissements de la ville. Précédemment implanté rue de l'hôpital militaire (près de l'actuelle place Maginot), il est installé depuis 1931 au 10 rue Callot, dans un immeuble dont il est propriétaire.

Sa vocation première est de lutter contre l'exclusion financière, en permettant à toute personne d'accéder rapidement à un prêt et de faire ainsi face aux situations d'urgence et aux besoins du quotidien. Pour ce faire, le CMN propose en particulier un service public de prêt sur gage, dispositif que seuls les crédits municipaux sont autorisés à pratiquer en France.

- Le prêt sur gage (ou prêt sur objet)

Le prêt sur gage est une activité ancestrale mais qui demeure pleinement d'actualité, surtout en période de crise économique et sociale. Son principe est très simple (un prêt d'argent contre le dépôt d'un objet de valeur). Il constitue une véritable alternative pour toutes les personnes qui ne peuvent pas avoir accès au crédit « classique ».

Contrairement à une idée répandue, le prêt sur gages attire une clientèle socialement diversifiée. Si la majorité de la clientèle est « en fragilité », justifiant en cela la vocation sociale de l'établissement, les qualités intrinsèques du prêt sur gage (simplicité, facilité, rapidité, souplesse) le rendent également attractif auprès de personnes disposant d'un patrimoine mais pas de liquidités disponibles immédiatement.

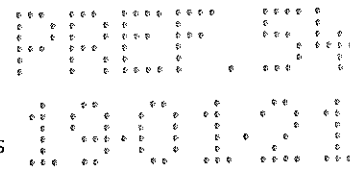
A ce jour, 4 200 contrats de prêt sur gage sont actifs, pour un total de 2,8M€, soit un prêt moyen de l'ordre de 660€.

La crise sanitaire a eu des répercussions significatives et peut-être structurelles sur l'activité :

- L'établissement a été fermé pendant toute la période du 1^{er} confinement, interdisant ainsi tout engagement et limitant fortement les autres opérations. Après la réouverture de l'établissement mi-mai, l'activité a repris à un niveau un peu inférieur à celui des années précédentes, à l'exception des engagements, en net repli.
- Le 2^{ème} confinement a engendré un dispositif différent, avec le maintien de l'ouverture au public mais en mode dégradé. De fait, les engagements se sont à nouveau fortement contractés pour s'inscrire en baisse de 35% entre 2019 et 2020 !

Difficile d'anticiper, dans un contexte aussi bouleversé, les prochaines évolutions de l'activité.

Il est toutefois probable que la crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire risque de produire ses effets dans les mois qui viennent, confortant en cela la pertinence du prêt sur gage comme solution pour une partie de la population non éligible au crédit bancaire « classique ».



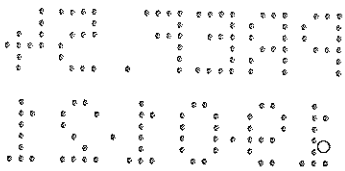
- Les autres activités : en dehors du prêt sur gage, le CMN gère 3 autres activités
 - Le contentieux de l'ancienne activité bancaire : il s'agit d'une gestion extinctive qui diminue régulièrement et devrait s'achever d'ici 2 à 3 ans.
 - La location d'une partie de son bâtiment, en l'occurrence les 3 étages supérieurs, pour y héberger le Centre d'Information et d'Orientation ainsi que des particuliers.
 - Une offre de prêts personnels, en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon. Elle permet d'élargir l'éventail des services proposés par le CMN, notamment pour les personnes dont les demandes de prêt ont été rejetées par leurs banques.

II. Perspectives et propositions

Un crédit municipal est statutairement un « établissement de crédit et d'aide sociale » ; ce statut hybride, à la fois établissement public administratif (soumis à la réglementation publique), et établissement de crédit (soumis à la réglementation bancaire), est le produit de l'histoire. Il génère des contraintes assez importantes, parfois contradictoires, et au final plutôt lourdes pour un établissement de petite taille comme le nôtre. Une démarche est d'ailleurs en cours au niveau national pour faire évoluer ce statut, dans le sens d'une simplification. Toutefois, les crédits municipaux disposent aussi de prérogatives exceptionnelles et d'un « champ des possibles » assez élargi, qui peuvent leur permettre des développements intéressants.

- Le prêt sur gage
 - La crise sanitaire risque d'accroître les difficultés financières des foyers les plus modestes. A cet égard, le CMN pourrait proposer un dispositif particulier, comme par exemple un « prêt d'urgence sociale », qui permettrait, contre le dépôt d'un objet de (très) faible valeur, de bénéficier d'un prêt sur gage sans intérêt pour financer des besoins courants. Ce prêt serait proposé à des ménages nancéiens identifiés par le CCAS et pourrait être élargi aux grands-nancéiens et aux étudiants.
 - Certaines catégories sociales en difficulté particulière en raison de la crise sanitaire, mais qui ne bénéficient pas ou peu des dispositifs sociaux, pourraient davantage faire appel au prêt sur gage (exemples : artisans, commerçants, autoentrepreneurs, etc.). Une stratégie d'offre et de communication adaptée est à bâtir en leur direction. De manière générale, il convient « d'aller au-devant » des bénéficiaires potentiels du prêt sur gage.
 - Des efforts accrus et ciblés de communication sont susceptibles de lutter contre la méconnaissance relative dont le prêt sur gage fait l'objet. A cet égard, en complément des actions déjà initiées par l'établissement¹, la Ville de Nancy pourrait apporter son concours pour renforcer cette communication : plus grande visibilité sur le site Internet de la ville, présence sur les panneaux d'information implantés sur le domaine public, affichage et information dans les sites municipaux, « jalonnage » du bâtiment du CMN, appui à des manifestations exceptionnelles, expertises en ligne, etc.
 - Si la moitié de la clientèle est nancéienne ou grand nancéienne, on constate une attractivité certaine du prêt sur gage sur toute la Lorraine. On pourrait ainsi décliner sur d'autres secteurs des actions habituellement réalisées sur Nancy.

¹ Journées d'expertises gratuites, opérations dégagements gratuits, ventes exceptionnelles, Journées Européennes du Patrimoine, etc.



De nouvelles opérations pourraient également voir le jour, comme l'organisation de « ventes aux enchères caritatives », en partenariat avec des clubs sportifs nancéiens, en faisant appels à des dons de la part d'entreprises régionales et/ou de particuliers..

- Les prêts personnels : deux chantiers sont à promouvoir pour amplifier cette activité qui répond à de vrais besoins :
 - Développer la prospection de manière ciblée, auprès notamment des agents publics ;
 - Approfondir l'orientation d'une partie de ces prêts sur le volet de la transition écologique, à destination notamment des nancéiens et grands-nancéiens. Les « prêts verts », mis en place en partenariat avec le Crédit Municipal d'Avignon, bénéficient de taux inférieurs aux autres prêts personnels et sont attribués pour financer tout projet « écoresponsable » (amélioration de l'habitat, transports, etc.). Ce développement suppose en particulier une expertise technique ainsi qu'un effort de communication, pour lesquels l'assistance des services de la Ville serait également appréciable.

- Le micro-crédit social personnel

Afin de pouvoir proposer des réponses adaptées aux différents types de demandes qui nous sont adressées et consolider ainsi notre vocation sociale, il serait intéressant de pouvoir élargir notre « offre » en proposant, lorsque la situation du demandeur s'y prête, du micro-crédit social personnel.

En dehors du dispositif actuel du CCAS de Nancy, et sur le même principe que le système développé avec Avignon pour les prêts personnels, un partenariat pourrait par exemple être conclu avec le Crédit Municipal de Nantes, qui nous offrirait un dispositif de micro-crédit à destination notamment des « non nancéiens ». Ce partenariat permettrait de disposer d'une plateforme sécurisée qui traiterait les demandes et attribuerait les crédits. Charge à nous de pré-instruire les dossiers, de conventionner avec les structures sociales accompagnatrices (CCAS ou autres) et de trouver un partenaire garantissant 50% du risque.

- Un Point Conseil budget (PCB)

Le CMN pourrait accueillir un PCB. Les PCB sont des lieux ouverts à tous, qui proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés concernant la gestion budgétaire. Ce service s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent améliorer la gestion de leur budget, faire face à une situation financière difficile, anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Il s'agit aussi de prévenir le surendettement, en apportant des solutions le plus tôt possible aux personnes en difficulté financière pour améliorer durablement leur situation. A défaut d'être en tant que tel identifié PCB, une solution alternative consisterait à nouer un partenariat avec une structure disposant de l'agrément (exemple : UDAF), vers lequel le CMN pourrait orienter une partie de sa clientèle.

* * * * *

D'autres pistes existent, comme des opérations de mécénat culturel ou social ou de soutien au financement de la vie associative locale. Tous ces chantiers ne pourraient être mis en œuvre immédiatement mais peuvent s'inscrire dans un plan stratégique à 6 ans. Au final, le CMN dispose de perspectives de développement intéressantes, au service de la stratégie et des projets de la Ville. Ces perspectives s'envisagent dans un double contexte, d'évolutions du cadre législatif et réglementaire des crédits municipaux, ainsi que de coopérations avec les autres caisses, dont en premier lieu celles qui nous sont proches, géographiquement et structurellement (Strasbourg, Reims, Dijon). Elles s'inscrivent également dans le renforcement du partenariat existant avec le CCAS de Nancy, ainsi qu'éventuellement dans une coopération avec les autres CCAS du Grand-Nancy.